

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **deuxième jour de mai 2005**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**05-05-117**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 4 avril et du 11 avril 2005.

ADOPTÉE

**05-05-118**

**Système de votation pour élection du 6 novembre 2005**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est prévaluée des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités pour obtenir le droit de tenir le scrutin de novembre 2005 par vote électronique;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services déposée par TM Technologies Elections inc;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, et il est unanimement résolu d'accorder à l'entreprise T.M. Technologies Élections inc. le contrat pour la fourniture du système électronique de votation utilisé lors du scrutin du 6 novembre 2005 pour un montant de 10 084.67 \$ avant taxes.

D'AUTORISER le maire et le greffier de signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de services tel que présenté en mars 2005.

ADOPTÉE

**Non-signification des constats d'infraction pour les agents de la Sûreté du Québec – Réclamation** – À l'étude

05-05-119

**Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 12 avril 2005
  - nos 5CH000535 à 5CH000538 7 069.41 \$
- En date du 18 avril 2005
  - nos 5CH000539 à 5CH000544 1 990.00 \$
- En date du 25 avril 2005
  - nos 5CH000545 & 5CH000546 13 734.78 \$
- En date du 20 avril 2005
  - no 5CH000547 433.28 \$
- En date du 22 avril 2005
  - nos 5CH000548 à 5CH000551 9 479.84 \$
- dépôts salaires des périodes 200514 à 200517
- temps supplémentaire des périodes 200514 à 200517

ADOPTÉE

05-05-120

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 2 mai 2005
  - nos 5CH000552 à 5CH000630 112 475.44 \$
- En date du 2 mai 2005
  - nos 5CH000631 à 5CH000669 38 401.44 \$

ADOPTÉE

05-05-121

**Règlement no 2005-94 augmentant le fonds de roulement**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-94 augmentant le fonds de roulement.

ADOPTÉE

05-05-122

**Soumissions pour le financement et refinancement – Adjudication de contrat**

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Ménard, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de *Caisse Populaire Desjardins de l'Érable* pour son emprunt de 557 186 \$ par **billets** en vertu des règlements numéros 537-96, 98-328, 2003-66

(2002-44, 2002-52), 2003-67 (2002-45, 2002-53) au prix de 100.0 échéant en série 5 ans comme suit :

129 286 \$	3.90 %	06-05-2006
134 700 \$	3.90 %	06-05-2007
44 200 \$	3.90 %	06-05-2008
46 300 \$	3.90 %	06-05-2009
202 700 \$	3.90 %	06-05-2010

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

05-05-123

**Modification des règlements d'emprunt concernés par le refinancement et le financement**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par billets un montant de 557 186 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
<b>537-96</b>	<b>180 900 \$</b>
<b>98-328 TICQ</b>	<b>43 200 \$</b>
<b>98-328</b>	<b>54 186 \$</b>
<b>2003-66 (2002-44, 2002-52)</b>	<b>54 919 \$</b>
<b>2003-66 (2002-44, 2002-52) TIQM</b>	<b>9 481 \$</b>
<b>2003-67 (2002-45, 2002-53)</b>	<b>183 447 \$</b>
<b>2003-67 (2002-45, 2002-53) TIQM</b>	<b>31 053 \$</b>

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** seront datés du 6 mai 2005;

QUE les **billets** porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	129 286 \$
2.	134 700 \$
3.	44 200 \$
4.	46 300 \$
5.	48 200 \$
5. après 5 ans	154 500 \$ ( à renouveler)

QUE le terme de la partie à renouveler du règlement numéro 537-96 est modifié pour se lire 2 ans au lieu de 5 ans.

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 6 mai 2005), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2003-66 (2002-44, 2002-52) et 2003-67 (2002-45, 2002-53) chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE la municipalité aura, le 8 mai 2005, un montant de 364 800 \$ à renouveler sur un emprunt original de 625 265 \$ pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 537-96 et 98-328;

QU'un montant total de 86 514 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 278 286 \$;

ADOPTÉE

#### **Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés**

Le greffier indique le nom de l'organisme qui a déposé leur état financier : Ambulance St-Jean - Classés.

05-05-124

#### **Qualification des opérateurs en eau potable – Formation de trois employés**

ATTENDU QUE dans le cadre du règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement et de son application, le ministère a mis en place un programme de qualification des opérateurs en eau potable pour les municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de trois personnes du secteur des travaux publics, en l'occurrence Messieurs Marc Boisvert, Jean-Pierre Perreault et Dave Leclerc pour suivre la formation préalable Tronc commun offerte dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable pour les Réseaux municipaux par Emploi-Québec.

QUE la Ville de Princeville accepte de défrayer les frais de formation relatif à la participation du personnel inscrit à cette formation.

ADOPTÉE

05-05-125

#### **Demande d'assistance financière auprès d'Emploi-Québec pour la formation des opérateurs en eau potable**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter un projet dans le cadre du programme d'assistance financière pour la formation des opérateurs en eau potable conçu par Emploi Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel et unanimement résolu d'autoriser Monsieur le greffier à

présenter un projet de demande d'aide financière dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable conçu par Emploi-Québec.

ADOPTÉE

**05-05-126**

**Congrès à l'ATPA**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Bruno Vigneault, directeur des Travaux publics, à participer au colloque annuel organisé par l'Association des travaux publics d'Amérique – Section Québec qui aura lieu à Rimouski les 30, 31 août 1 et 2 septembre 2005.

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

**05-05-127**

**Horaire d'été des bureaux**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le changement des heures d'ouverture du bureau de la Ville de Princeville au cours de la période estivale à compter du 29 mai jusqu'au 3 septembre 2005 selon l'horaire suivant :

du lundi au jeudi :	de 8 h. à 12 h. a.m. de 13h30 à 16h30 p.m.
le vendredi :	de 8 h à 12h30.

QU'un avis public soit diffusé pour informer la population des changements apportés à l'ouverture des heures de bureau de la Ville de Princeville durant la période estivale.

ADOPTÉE

**05-05-128**

**Engagement d'un pompier**

CONSIDÉRANT la démission du pompier volontaire Monsieur Stéphane Lemay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Monsieur Sébastien Turgeon à titre de pompier volontaire en remplacement de Monsieur Stéphane Lemay au service des incendies de Princeville à compter du 2 mai 2005.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire le nouveau pompier volontaire à une formation de base.

QUE les conditions d'embauche du nouveau pompier soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

**05-05-129**

**Ramonage de cheminées – Soumissions**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour effectuer le ramonage des cheminées sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve les tarifs soumis et nomme de l'entrepreneur Ramoneur Bois-Francis pour procéder au ramonage des cheminées situées sur le territoire de la Ville de Princeville durant les deux prochaines années soit 2005 et 2006 au coût de 25 \$ par cheminée.

ADOPTÉE

05-05-130

**Programme Vélo-Sécur – Autorisation de signatures**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire conclure une entente avec le Groupe Vélo-Sécur de Charlesbourg pour établir une patrouille cycliste visant à sensibiliser les cyclistes à la sécurité à vélo, à réduire les incivilités dans les parcs et les espaces publics et à sensibiliser la population à diverses problématiques identifiées;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a l'intention de partager les services et les coûts de cette ressource avec la Ville de Plessisville et, à cet effet de signer une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron et unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier de la Ville de Princeville à signer une entente avec le Groupe Vélo-Sécur pour la mise en place d'une équipe de patrouilleurs à bicyclettes sur le territoire de la Ville de Princeville, et ce, entre le 15 avril au 15 novembre 2005;

Il est également résolu d'autoriser le maire et le greffier de la Ville de Princeville à signer l'entente à intervenir avec la Ville de Plessisville pour le partage des services de Vélo-Sécur sur les deux territoires.

ADOPTÉE

**Soumissions infrastructures rue Lecours** - reporté à une séance ultérieure

**Mandat pour services en contrôle qualitatif et ingénierie des sols et matériaux – Infrastructures rue Lecours** - reporté à une séance ultérieure

05-05-131

**Soumissions pour enrobés coulé à froid – Rangs 10 Ouest, 11 Ouest, 11 Centre**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le pavage des rangs 10 Ouest, 11 Ouest et 11 Centre de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroie le contrat de réfection de divers rangs par enrobé coulé à froid au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction DJL inc. aux montants suivants avant taxes:

-	10 <sup>e</sup> rang Ouest	:	3,49\$/mètre carré
	Superficie approximative	:	46 200 m <sup>2</sup>
-	11 <sup>e</sup> rang Ouest	:	3,93\$/mètre carré
	Superficie approximative	:	26 400 m <sup>2</sup>
-	11 <sup>e</sup> rang Centre	:	3,93\$/mètre carré
	Superficie approximative	:	23 100 m <sup>2</sup>
-	11 <sup>e</sup> rang Centre	:	6,08\$/mètre carré
	Largeur approximative	:	475 m
-	11 <sup>e</sup> rang Centre (correction)	:	4,00\$/mètre carré

Qu'un montant de 100 000 \$ soit approprié de la réserve financière constituée pour la réfection des chemins municipaux sur le territoire de l'ex-Paroisse de Princeville pour défrayer une partie du coût des travaux, l'excédent provient du fonds des activités financière.

ADOPTÉE

**05-05-132**

**Excavation de la piste cyclable – Soumissions**

CONSIDÉRANT QUE des réparations majeures doivent être réalisées sur la partie urbaine du Parc linéaire des Bois-Francis sur le territoire de la Ville de Princeville;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la réfection des travaux d'excavation de la partie ci-dessus mentionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde le contrat de réfection des travaux d'excavation d'une partie du parc linéaire des Bois-Francis sur le territoire de la Ville de Princeville à l'entreprise Excavation Bois-Francis inc. au montant de 24 375.65 \$ taxes incluses.

QUE Bruno Vigneault, directeur des travaux publics soit autorisé à faire exécuter les travaux au moment opportun.

ADOPTÉE

**05-05-133**

**Contrat souffleuse à neige – saison 2005-2006**

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue pour le déblaiement de la neige des rues de la Ville de Princeville durant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'octroi du contrat de la fourniture d'un souffleur à neige à l'entrepreneur Damien Boissonneault pour la somme de 150 \$/ heure pour un minimum garanti de cent vingt-cinq heures pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 30 avril 2006.

Que l'offre de services comprend la fourniture d'un opérateur et d'un signaleur sur base horaire.

ADOPTÉE

**05-05-134**

**Réaménagement de l'intersection du 11e rang et de la route 116**

CONSIDÉRANT le ministère des Transports désire procéder au réaménagement de l'intersection du 11<sup>e</sup> rang Centre et de la Route 116;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la proposition du réaménagement de l'intersection du 11<sup>e</sup> rang Centre et de la route 116 transmise le 22 avril 2005 par le ministère des Transports du Québec.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**05-05-135**

**Honoraires d'ingénierie pour travaux d'enfouissement de fils – Projet rue Fréchette – Paiement et affectation**

ATTENDU QUE la décision d'enfouir les fils (électricité, câblodistribution, téléphone) a nécessité la préparation de plans d'ingénierie;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement des honoraires d'ingénieur à Teknika inc. pour un montant de 4 321.04 \$ (taxes incluses) et que cette dépense soit financée à même le surplus réservé à des fins de développement domiciliaire de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**05-05-136**

**Fondation CLSC/CHSLD de l'Érable**

ATTENDU QUE la Fondation du CLSC/CHSLD de l'Érable invite la Ville de Princeville à participer au Tournoi de golf au profit de la Fondation du CLSC/CHSLD de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de participer au Tournoi de golf organisé pour la 15<sup>e</sup> Campagne de financement de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable au montant total de 300 \$.

ADOPTÉE

**05-05-137**

**Fonds Espoir Leucémie**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte de contribuer financièrement à l'organisation du Fonds Espoir Leucémie 9452 enr. pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

**05-05-138**

**Fondation Lina Cyr**

ATTENDU QUE la Fondation Lina Cyr invite la Ville de Princeville à participer à la levée de Fonds pour la Maison des Greffés du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de verser à la Fondation Lina Cyr - Maison des Greffés du Québec un montant de 100 \$ pour contribuer financièrement à la Maison des Greffés du Québec.

ADOPTÉE

**05-05-139**

**Croix-Rouge Canadienne**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire souscrire à la campagne de financement qui a lieu sur le territoire de la Ville de Princeville;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser un montant de 125 \$ à la campagne de financement 2005 menée par la Croix-Rouge Canadienne (secteur Érable).

ADOPTÉE

**05-05-140**      **Règlement no 2005-95 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-95 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE

**05-05-141**      **Avis de motion – Règlement modifiant le plan d'urbanisme du règlement no 431-89 de l'ex-Ville de Princeville**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré, qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le plan d'urbanisme du règlement no 431-89 de l'ex-Ville de Princeville.

**05-05-142**      **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville**

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans, qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex-Ville de Princeville.

**05-05-143**      **Avis de motion – Règlement modifiant le plan d'urbanisme du règlement no 89-210 de l'ex-Paroisse de Princeville**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier, qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le plan d'urbanisme du règlement no 89-210 de l'ex-Paroisse de Princeville.

**05-05-144**      **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville**

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le règlement de zonage no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville.

**05-05-145**      **Vente de terrain résidentiel – 50 Girouard**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions André Jacques inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-45 (50 Girouard) pour le prix 14 128.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-05-146

**Vente de terrains résidentiels – 120 et 110 Desharnais**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions David Perreault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-65 (120 Desharnais) et le lot 64-93-64 (110 Desharnais) pour le prix 21 000.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-05-147

**Vente de terrains résidentiels – 5 et 15 Desharnais**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions David Perreault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-66 (5 Desharnais) et le lot 64-93-67 (15 Desharnais) pour le prix 17 064.87 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-05-148

**Vente de terrain industriel – Transport Luc Richard**

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville vende à Transport Luc Richard une partie des lots 13A et 12C rang 8 du canton de Stanfold, terrain devant porter le numéro de lot 30, pour le prix de 37 930.80 \$ avant les taxes applicables et payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Denis Dufour, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-05-149

**Vente de terrain industriel – lot 31 – rue Jérémie Pacaud**

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville vende à Lactal Technologie inc. une partie des lots 12C et 12B rang 8 du canton de Stanfold, terrain devant porter le numéro de lot 31, pour le prix de 22 525.35 \$ avant les taxes applicables et payable comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Caroline Gélinas, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**05-05-150**      **Avis de motion – Règlement modifiant tarifs pour camp de jour**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard, qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée sera adopté un règlement modifiant le tarif pour le camp de jour.

**05-05-151**      **Ambulance Saint-Jean, division 783 Princeville**

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville accorde à l'organisation de l'Ambulance St-Jean – Division 783 de Princeville, une contribution financière de 1 500\$ pour les services de premiers soins qu'il dispense lors d'événements organisés sur le territoire.

ADOPTÉE

**APCHQ – Région des Bois-Francs** – Classée

**COPERNIC** – Classée

**05-05-152**      **Club Lions Princeville inc.**

ATTENDU QUE le Club Lions de Princeville inc réalise un bottin faisant connaître les municipalités qui contribuent à l'essor des Clubs de service dans leur communauté respective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de participer au bottin souvenir du Club Lions de Princeville pour la parution d'une annonce au montant de 150 \$.

ADOPTÉE

**Maison des Jeunes** - le maire Gilles Fortier invite la population à participer à l'ouverture officielle de la Maison des Jeunes « La Fréquence inc. » le vendredi, 6 mai à 19H30.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**05-05-153**      **Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaira, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière